

LETTRÉ AUX PORTEURS DU FCP VP SMALL CAPS FRANCE
ISIN : FR0010502419 - PART C

Paris, le 22 avril 2016

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP VP SMALL CAPS FRANCE (FR0010502419), et nous vous remercions de votre confiance. A ce titre nous vous informons qu'OCEA Gestion (anciennement VP Finance Gestion), société de gestion du FCP, a décidé de faire évoluer la gestion de votre fonds.

L'objectif de gestion de VP SMALL CAPS FRANCE restera inchangé mais la stratégie d'investissement et plus particulièrement les fourchettes d'allocation mises en œuvre pour réaliser l'objectif de gestion vont évoluer.

A cette occasion votre FCP changera de dénomination qui deviendra «**SMID CAPS SELECTION**».

1. L'opération

L'opération consiste en la modification de la stratégie d'investissement par un élargissement de la fourchette sur les actions des pays de la zone euro hors France qui sera dorénavant autorisée jusqu'à 25% de l'actif. Le niveau d'investissement autorisé en titres de créances est abaissé de 25% à 10% de l'actif et l'exposition globale autorisée jusqu'à 200%¹ sera limitée à hauteur de 110% de l'actif net. Ces modifications d'allocation auront une incidence sur la classification qui deviendra « actions des pays de la zone euro »

En parallèle, la société de gestion a décidé de procéder au changement de dépositaire de votre fonds.

Ces modifications sont détaillées dans la suite de cette lettre ainsi qu'en annexe.

Ces opérations ont été agréées par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 avril 2016 et seront effectives automatiquement en date du 10 mai 2016. Elles ne modifieront pas la valeur de vos avoirs et seront sans incidence fiscale. Elles s'effectueront automatiquement, sans intervention de votre part.

2. Modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous. Vous pouvez également consulter le détail dans le tableau de comparaison qui figure dans l'Annexe ci-après.

Incidences de la modification de votre fonds :

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Evolution de la stratégie d'investissement:

L'univers d'investissement sera changé pour être élargi aux marchés actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro.

Plus précisément, ces évolutions seront les suivantes :

Avant le 10 mai 2016	Après le 10 mai 2016
Classification AMF «actions françaises»	Classification AMF «actions de la zone euro»
Investissement en titres de créance jusqu'à 25%	Investissement en titres de créance jusqu'à 10%
Exposition actions de la zone Euro non prévue ²	investissement dans des actions de la zone Euro hors France, à hauteur de 25% maximum.
Sensibilité de 0 à 8	Sensibilité de 0 à 2
Exposition globale jusqu'à 200% ¹	Exposition globale jusqu'à 110%

Le profil rendement/risque du fonds est impacté par ces modifications sans pour autant être augmenté.

¹ Lors de la dernière mise à jour du prospectus, cette limite a été supprimée par accident, car elle n'était pas utilisée.

² OCEA GESTION considérait qu'en raison de la classification du fonds (qui permet une exposition accessoire à ces titres), qu'elle était autorisée à investir jusqu'à 10% de l'actif net dans ces titres – et a donc pu exposer le fonds dans le passé.

Changement de dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats :

Le dépositaire de votre fonds ainsi que l'établissement en charge de centraliser les souscriptions et rachats seront CACEIS Bank France à compter du 10 mai 2016. L'opération de changement de dépositaire a été agréée par l'AMF en date du xx avril 2016.

Si ces modifications ne recueillaient pas votre assentiment, nous vous rappelons que conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander, à tout moment à compter de la date de réception de la présente lettre d'information et pendant une durée de 30 jours, le rachat de vos parts sans frais. Ce rachat serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de votre fonds qui sont disponibles sur le site internet www.banqueleonardo.com . Ces documents peuvent vous être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante:

OCEA GESTION – 4, place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez. Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

OCEA GESTION

- **la modification convient à l'investisseur** : il n'a aucune action à mener
- **la modification ne convient pas à l'investisseur** : il a la possibilité de sortir sans frais
- **l'investisseur n'a pas d'avis sur l'opération** : il est invité à prendre contact avec son conseiller ou son distributeur

ANNEXE

	Avant le 10 mai 2016	A compter du 10 mai 2016
Classification AMF:	«actions françaises»	«actions de la zone euro»
Stratégies utilisées	<p>Eligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisations en vue de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>Axée sur la France ainsi que sur la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :</p> <p>stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilantielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...)</p> <p>tactique de court terme initiée directement par le gérant selon l'analyse technique, les publications et ses propres convictions face aux fluctuations quotidiennes des marchés.</p> <p>Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.</p> <p>Le gérant suit un univers de valeurs principalement, mais non exclusivement, représentées dans les indices spécifiques aux petites et moyennes capitalisations parmi lesquelles, avec l'aide du comité de gestion et en fonction des opportunités de marché et du cycle économique, il distingue les valeurs qui lui apparaissent le plus prometteur. Les principaux indices retenus sont :</p> <p>le CAC Mid 100 composé des 100 premières capitalisations qui suivent les 60 valeurs les plus importantes composant les indices CAC 40 et CAC Next20.</p> <p>Le CAC Small 90 composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250.</p> <p>Pouvant exposer l'actif du fonds jusqu'à 100% en petites et moyennes capitalisations, le gérant peut, selon ses</p>	<p>Eligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisations en vue de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>Axée sur la France et la Zone Euro ainsi que sur la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :</p> <p>stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilantielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...)</p> <p>tactique de court terme initiée directement par le gérant selon l'analyse technique, les publications et ses propres convictions face aux fluctuations quotidiennes des marchés.</p> <p>Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.</p> <p>Le gérant suit un univers de valeurs principalement, mais non exclusivement, représentées par un indice spécifique aux petites et moyennes capitalisations parmi lesquelles, avec l'aide du Comité de gestion et en fonction des opportunités de marché et du cycle économique, il distingue les valeurs qui lui apparaissent les plus prometteuses. Le principal indice retenu est l'indice CAC MID & SMALL dividendes réinvestis, créé par Euronext pour mesurer la performance des marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations.</p> <p>Pouvant exposer l'actif du fonds jusqu'à 110% en petites et moyennes capitalisations, le gérant peut, selon ses convictions, également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations sans avoir à respecter une allocation d'actif préalablement définie.</p> <p>Le fonds pourra investir dans des actions de la zone Euro hors France, à hauteur de 25% maximum.</p>

	<p>convictions, également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations sans avoir à respecter une allocation d'actif préalablement définie.</p> <p>Le gérant a la possibilité de couvrir le portefeuille contre les risques actions et d'optimiser son exposition aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique, selon les modalités définies ci-après.</p>	<p>Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger.</p> <p>Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, change à terme. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché.</p> <p>L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du fonds.</p>
<p>Description des actifs utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions en direct : Le fonds pourra investir en direct de 75 % au moins de son actif, jusqu'à hauteur de 100%, dans des actions européennes des marchés réglementés, organisés ou régulés, essentiellement, mais non exclusivement, en petites et moyennes capitalisations et au moins 60% en actions françaises. • • • • Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le fonds peut acquérir, dans la limite de 25% des produits de taux libellés en euro : - des obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles, gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8. - des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (S&P) ou équivalente. Les instruments financiers correspondants peuvent être publics ou privés sans référence à la taille de l'émetteur. La société ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation, mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille et de décider de la dépréciation ou appréciation de la note. • • Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens, et, dans la limite de 10% de 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions Le fonds est investi entre 75% et 100% en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés européennes et admis à la négociation sur des marchés réglementés. Le minimum d'investissement en valeurs françaises sera de 60%. • Titres de créances et instruments du marché monétaire - Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours à des instruments monétaires (obligations, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro). Ces titres présenteront un faible risque de taux, en raison de leur sensibilité comprise entre 0 et 2. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis. - à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée. - à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités. • Actions ou parts d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger Le fonds pourra investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou de FIA ou

	<p>l'actif, en FIA ou fonds d'investissement étrangers autorisés à la commercialisation en France, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.</p> <p>Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée.</p> <p>• Instruments dérivés ou intégrant des dérivés : L'OPCVM peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après. Les engagements résultant de ces interventions ne doivent jamais excéder globalement le montant total des actifs détenus par le fonds. L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</p> <p>Nature des marchés d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input type="checkbox"/> de gré à gré</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : <input checked="" type="checkbox"/> action <input checked="" type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit</p> <p>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p>Nature des instruments utilisés : <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input checked="" type="checkbox"/> swaps <input checked="" type="checkbox"/> change à terme <input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : Le fonds peut utiliser les instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100 % : - soit pour couvrir totalement ou partiellement l'exposition actions résultant des positions détenues dans le</p>	<p>fonds d'investissement et/ou dans des OPC ou fonds d'investissement français ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.</p> <p>Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds.</p> <p>Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p> <p>Instruments dérivés Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés.</p> <p>Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</p> <p>Nature des marchés d'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : <input checked="" type="checkbox"/> action <input checked="" type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit</p> <p>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p>Nature des instruments utilisés : <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input checked="" type="checkbox"/> swaps <input checked="" type="checkbox"/> change à terme <input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature</p> <p>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : L'utilisation des dérivés a pour buts essentiels de préserver l'actif du fonds : des risques de forts décalages de marché sur des instruments financiers à forte volatilité et faible liquidité</p>
--	--	---

<p>portefeuille du fonds - soit pour optimiser les expositions aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique. A aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif.</p> <p>Titres intégrant des dérivés (warrants, crédit link notes, EMTN, bons de souscription, etc.) : L'OPCVM peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après. Les engagements résultant de ces interventions ne doivent jamais excéder globalement le montant total des actifs détenus par le fonds. L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de certificats, de bons, de warrants</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : <input checked="" type="checkbox"/> action : oui <input type="checkbox"/> taux : non <input checked="" type="checkbox"/> change : oui <input checked="" type="checkbox"/> crédit : oui <input type="checkbox"/> autres risques : non</p> <p>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> couverture : oui <input checked="" type="checkbox"/> exposition : oui <input type="checkbox"/> arbitrage : non <input type="checkbox"/> autre nature : non</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u> <input type="checkbox"/> EMTN <input type="checkbox"/> Obligations structurées <input checked="" type="checkbox"/> Certificats et bons <input checked="" type="checkbox"/> Warrants</p> <p>Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : L'utilisation des dérivés a pour buts essentiels de préserver l'actif du fonds : - des risques de forts décalages de marché sur des instruments financiers à forte volatilité et faible liquidité. - des risques de fluctuations brutales de cours suite à des événements exogènes. - des risques de change sur des instruments financiers libellés en devises autres que l'euro par des achats de bons et/ ou de warrants.</p>	<p>des risques de fluctuations brutales de cours suite à des événements exogènes des risques de change sur des instruments financiers libellés en devises autres que l'euro par des ventes de futures sur indices, des opérations de change à terme et / ou des « calls » ou des « puts »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. <input checked="" type="checkbox"/> reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques <input checked="" type="checkbox"/> augmentation de l'exposition au marché <input type="checkbox"/> autre stratégie :</p> <p>Titres intégrant des dérivés (warrants, crédit link notes, EMTN, bons de souscription, etc.) Le fonds peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés indiqués ci-après.</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : <input checked="" type="checkbox"/> action : oui <input type="checkbox"/> taux : non <input checked="" type="checkbox"/> change : oui <input type="checkbox"/> crédit : non <input type="checkbox"/> autres risques : non</p> <p>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> couverture : oui <input checked="" type="checkbox"/> exposition : oui <input type="checkbox"/> arbitrage : non <input type="checkbox"/> autre nature : non</p> <p>Nature des instruments utilisés : <input checked="" type="checkbox"/> EMTN <input type="checkbox"/> Obligations structurées <input checked="" type="checkbox"/> Certificats et bons <input checked="" type="checkbox"/> Warrants</p> <p>Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : L'utilisation des dérivés a pour buts essentiels de préserver l'actif du fonds : des risques de forts décalages de marché sur des instruments financiers à forte volatilité et faible liquidité des risques de fluctuations brutales de cours suite à des événements exogènes. des risques de change sur des instruments financiers libellés en devises autres que l'euro par des achats de bons et/ ou de warrants.</p>
--	--

	<p>A aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif:</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. <input checked="" type="checkbox"/> reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques <input checked="" type="checkbox"/> augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché : 110% de l'actif net du FCP <input type="checkbox"/> autre stratégie :</p>
<p>Dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats</p>	<p>BANQUE LEONARDO</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 10 décembre 2007 et par le Conseil des Marchés Financiers en tant que teneur de compte conservateur le 23 novembre 1999, dont le siège social est situé au 4, place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris</p>	<p>CACEIS BANK France</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p> <p>Par délégation de la Société de Gestion, CACEIS Bank France est investi de la mission de gestion du passif du Fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP. Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, CACEIS Bank France gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.</p>
<p>Conservateur et établissement en charge du passif de l'OPCVM</p>	<p>BANQUE LEONARDO,</p> <p>ayant donné mandat de sous-conservation à CREDIT AGRICOLE TITRES, Entreprise d'investissement, 4 avenue d'Alsace – BP 12 – 41500 MER</p>	<p>CACEIS BANK France</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p>